BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1334

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

987 934 783 RCS Clermont-Ferrand.
TOPSCREEN.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 5, Rue Denis Papin, 63110 Beaumont.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint Didier du 2 novembre 2026, La société TOPSCREEN, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est dont le siège social est sis 5 rue Denis Papin, 63110 BEAUMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 987 934 783 RCS CLERMONT-FERRAND, et la société ANDREA PRODUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 760 chemin des Vocades 84210 ST DIDIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 949 422 984 RCS AVIGNON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TOPSCREEN par la société ANDREA PRODUCTION. La société TOPSCREEN ferait apport à la société ANDREA PRODUCTION de la totalité de son actif, soit 154 867 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 133 877 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 20 990 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société ABP, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 101 000 euros, dont le siège social est situé 760 chemin des Vocades 84210 ST DIDIER, immatriculée sous le numéro 940 106 982 RCS AVIGNON, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La société TOPSCREEN sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 20 décembre 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND pour la société TOPSCREEN en date du 4 novembre 2026, - au greffe du tribunal des Activités Economique d'AVIGNON pour la société ANDREA PRODUCTION en date du 4 novembre 2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..